

Séance du Conseil communal du 21 septembre 2022

Ordre du Jour :

1. Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.
2. Présentation (sans délibération) : Vigilance sur la consommation d'énergie – économies d'énergie.
3. Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à RAMBROUCH-centre, phase 1.
4. Délibération se rapportant à l'approbation du devis concernant l'acquisition et la mise en place de bâtiments modulaires pour les besoins des structures d'accueil communales en annexe au centre scolaire à KOETSCHETTE.
5. Délibération portant sur approbation du devis supplémentaire se rapportant au projet de réaménagement de la rue du Moulin et de la rue des Champs à PERLÉ.
6. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : projet de réaménagement de la rue du Moulin et de la rue des Champs à PERLÉ.
7. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : remise en état du centre culturel à FOLSCHETTE.
8. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : acquisition de nouveaux compteurs d'eau.
9. Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : chauffage des bâtiments, combustibles.
10. Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 (modifications budgétaires 1/2022).

11. Délibération se rapportant au reclassement du domaine privé communal au domaine public communal de 3 parcelles situées à HOLTZ et à RAMBROUCH.
12. Délibération se rapportant à l'approbation d'avenants aux conventions tripartites SEA 2022.
13. Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention se rapportant au fonctionnement du service pour jeunes « Réidener Jugendtreff » pour l'année 2022.
14. Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention 2022 relative au club senior « Atertdall ».
15. Délibération portant approbation de la convention conclue avec CREOS pour l'alimentation en énergie électrique du terrain de football de RAMBROUCH.
16. Délibération portant révision du règlement communal portant fixation des critères d'attribution et des montants des récompenses à accorder aux personnes et sociétés méritantes.
17. Délibération portant révision du règlement taxe concernant le prix de vente des cartes permettant de profiter du service « Nightrider ».
18. Délibération portant fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2023.
19. Délibération portant fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2023.
20. Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements temporaires d'urgence.
21. Délibération portant modification du règlement général de circulation.
22. Délibération ayant pour objet l'attribution de subsides extraordinaires.
23. Décompte : Levée topographique des réseaux d'eau potable et de la canalisation.
24. Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la conduite d'eau.
25. Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la canalisation.
26. Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la couche roulante.
27. Délibération portant approbation des déclarations de recettes.
28. Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins

29. SÉANCE À HUIS CLOS : Désignation d'un(e) candidat(e) au poste vacant figurant sous le statut d'employé communal à raison d'un mi-temps pour les besoins du service administratif.
30. SÉANCE À HUIS CLOS : Démission d'une employée communale.
31. SÉANCE À HUIS CLOS : Promotion d'un fonctionnaire communal.

Participant à la séance:

Le Collège des bourgmestre et échevins: Antoine Rodesch (bourgmestre, CSV), Myriam Binck (échevine, CSV), Mike Bolmer (échevin, CSV)

Conseil communal: Sascha Hengen (LSAP), Sonja Kettmann (CSV), Frank Melchior (CSV), Myriam Picard (LSAP), Pierre Pletschette (CSV), Patrick Schuller (LSAP).

Absents excusés: Michelle Brickler (DP), Romain Rausch (DP)

Secrétaire communal: Marc Pletgen, rédacteur: Conny Wantz

Rapport de la séance:

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) excuse les deux conseillers DP et informe du fait que les prochaines séances sont prévues le 3 novembre et le 15 décembre.

1 Délibération concernant le morcellement de plusieurs parcelles cadastrales en vue de leur lotissement.

Deux demandes concernant le morcellement de parcelles sont présentées. Aux numéros 14 et 16 de la rue Principale à Rambrouch, un terrain de 11,15 ares doit être morcelé en cinq parcelles pour y construire deux résidences à 5 et 6 logements. Dans la rue du Lac à Arsdorf, le terrain d'une ancienne maison avec jardin est partagé en 7 parcelles. Ces demandes trouvent l'accord de tous les conseillers.

2 Présentation (sans délibération) : Vigilance sur la consommation d'énergie – économies d'énergie.

Les membres du Conseil communal prennent note d'une circulaire de quatre ministres qui informent les administrations et syndicats communaux d'être, d'une part, vigilants en ce qui concerne la consommation d'énergie et, d'autre part, ils proposent une série de mesures pour la commune afin de faire des économies d'énergie tout en sensibilisant le grand public aux aides étatiques possibles et à la nouvelle campagne nationale d'information et de sensibilisation.

Le Collège échevinal a demandé au service communal d'évaluer les possibilités communales. Le technicien communal Paul MAJERUS rapporte qu'une partie des lampadaires sont régis par les Ponts & Chaussées, que ceux contrôlés par la commune seront tamisés entre 23 et 5 heures, mais ne seront pas complètement éteints pour des raisons de sécurité. L'illumination externe des monuments, églises, chapelles etc. est éteinte complètement et au site scolaire un lampadaire sur deux est éteint. Dans la mairie, l'éclairage interne et externe est coupé, mais la place reste illuminée.

Les illuminations de Noël à Rambrouch seront appliquées uniquement sur les poteaux des lampadaires et éteintes après 22 heures. Les illuminations dans les villages ne fonctionneront que pendant un certain temps.

Les associations sont avisées d'éteindre tout consommateur d'énergie, de hausser la température des réfrigérateurs, d'utiliser l'installation d'éclairage uniquement pour des compétitions et de reporter des rencontres si possible.

Dans les bâtiments publics, la température est baissée jour et nuit deux degrés plus bas que d'habitude, ce qui veut dire à 20 degrés en journée. La température de la piscine ne peut être diminuée de plus de 1 degré puisque le grand bassin est directement lié à celui pour les enfants en bas âge.

L'échevine Myriam Binck (CSV) rappelle la sensibilisation des associations et des citoyens et la conseillère Myriam Picard (LSAP) signale l'importance d'informer les gens sur toute aide possible, puisque beaucoup de personnes ne savent pas où se renseigner et quelle aide est possible.

Dans ce contexte, le secrétaire communal Marc Pletgen rappelle un dépliant du gouvernement.

3 Délibération concernant l'approbation du projet d'aménagement particulier se rapportant à des fonds situés à RAMBROUCH-centre, phase 1.

Ce Projet d'Aménagement Particulier au centre de Rambrouch prévoit sur une surface de 32,5 ares la création de sept terrains à bâtir pour un total de sept logements. Il s'agit d'une maison unifamiliale libre de tous les côtés, de deux maisons mitoyennes par les garages et deux fois de maisons jumelées. 25,78 % du terrain sont cédés à la commune de Rambrouch.

L'ingénieur-technicien communal Romain Paquet présente le projet en détail et la conseillère Myriam Picard (LSAP) aurait préféré trouver un plan du site dans le dossier des conseillers.

Le projet est approuvé à l'unanimité.

4 Délibération se rapportant à l'approbation du devis concernant l'acquisition et la mise en place de bâtiments modulaires pour les besoins des

structures d'accueil communales en annexe au centre scolaire à KOETSCHETTE.

Afin de disposer d'assez de locaux pour les structures d'accueil de la commune, le Collège échevinal propose d'installer des bâtiments modulaires en annexe du centre scolaire à Koetschette. Les frais totaux se chiffrent à 1.598.942 €, dont 1.153.900 pour les 11 modules d'occasion avec une longueur totale de 33,34 m, une largeur de 13,24 m et une hauteur de 3,61 m. À cela s'ajoutent les frais pour une façade métallique (24.840 €), l'installation d'un système d'alarme incendie (65.245 €), une dalle en béton (52.632 €), les frais de transport, montage et divers (70.000 €) ainsi que la TVA (232.324 €).

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) rapporte qu'on avait estimé disposer d'assez de salles, mais qu'en fin de compte on a besoin de trois salles supplémentaires. Il a donc fallu chercher une solution rapidement. Vu le nombre croissant de constructions sur le territoire communal, ce qui veut dire beaucoup de jeunes familles avec des enfants, le Collège échevinal avait d'abord l'intention de louer pour une période transitoire des salles de classe modulaires, mais comme le loyer pour trois ans (1,3 mio. €) n'était que légèrement moins cher que l'achat (1,6 mio. €), il a été proposé d'acheter de manière à ne pas être limité à ces trois années. De plus, en tant que propriétaire, on peut soit revendre, soit réutiliser cette installation. En outre, ces frais n'impacteront que le budget communal de 2023.

Comme ces bâtiments modulaires sont prévus uniquement pour la Maison Relais, l'échevine Myriam Binck (CSV) signale que la crèche connaît aussi une pénurie de salles, raison pour laquelle une salle a déjà été échangée avec la Maison Relais.

En outre, la Maison Relais accepte uniquement des enfants dont les parents travaillent, et malgré tout il y a des listes d'attente.

L'installation modulaire devrait être opérationnelle pour le 1^{er} décembre et le projet est approuvé à l'unanimité.

5 Délibération portant sur approbation du devis supplémentaire se rapportant au projet de réaménagement de la rue du Moulin et de la rue des Champs à PERLÉ.

À la suite d'adaptations au projet initial et de l'extension des travaux dans la rue du Moulin et la rue des Champs à Perlé, les frais du projet ont augmenté de 603.421,78 € supplémentaires.

Entretemps, selon le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV), un autre devis supplémentaire est rentré, dont l'ingénieur-technicien Romain Paquet explique les détails.

Les deux devis supplémentaires, avec une majoration de presque 850.000 €, sont approuvés à l'unanimité.

6 Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : projet de réaménagement de la rue du Moulin et de la rue des Champs à PERLÉ.

Pour financer ces travaux supplémentaires dans la rue du Moulin et dans la rue des Champs à Perlé, les conseillers votent à l'unanimité un crédit supplémentaire de 850.000 €. Les moyens financiers nécessaires sont déduits du poste budgétaire prévoyant l'augmentation en capital du « Wandpark Réiden » S.A.

7 Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : remise en état du centre culturel à FOLSCHETTE.

Afin de pouvoir financer certains travaux au centre culturel de Folschette, il y a un manque de 148.733,62 € à l'article budgétaire correspondant, raison pour laquelle le Collège échevinal demande un crédit supplémentaire de 150.000 €. Les moyens nécessaires sont déduits pour 75.000 € de l'article prévoyant l'augmentation en capital du « Wandpark Réiden » et pour 75.000 € de l'article concernant la réfection des chemins forestiers.

Tous les conseillers l'approuvent.

8 Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses extraordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : acquisition de nouveaux compteurs d'eau.

Comme le montant prévu pour l'acquisition de nouveaux compteurs d'eau ne suffit pas pour payer les factures pour un total de 250 compteurs permettant la lecture électronique à distance, le Collège échevinal demande une augmentation de l'article budgétaire de 25.000 €. La somme nécessaire est déduite du crédit pour le chauffage urbain.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe que, peu à peu, toute la commune sera équipée avec ce nouveau système de compteurs.

Le crédit supplémentaire est unanimement approuvé.

9 Délibération ayant pour objet la demande d'un crédit supplémentaire au budget des dépenses ordinaires

de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 : chauffage des bâtiments, combustibles.

À la suite de la hausse des prix du mazout, les crédits prévus pour le chauffage des bâtiments communaux ne suffisent plus et doivent être augmentés. Ainsi, le chauffage des bâtiments scolaires augmente de 55.373 € ; pour la piscine il s'agit d'une somme de 50.000 € ; pour les centres culturels de 22.084 € et pour les bâtiments loués de 47.087 €. Le Collège échevinal propose un crédit supplémentaire de 150.000 € qui sera déduit du boni général du budget communal (actuellement 165.279,45 €).

Le bourgmestre signale qu'on n'a pas considéré le montant total de la hausse des prix, puisqu'on estime qu'on doit également réduire la consommation d'énergie.

Ce crédit supplémentaire est adopté par tous les conseillers

10 Délibération concernant la demande de crédits supplémentaires au budget des dépenses ordinaires de la commune de Rambrouch pour l'exercice 2022 (modifications budgétaires 1/2022).

Dans le tableau des modifications budgétaires jusqu'au 14 septembre, on peut noter que divers articles budgétaires présentent des dépenses supplémentaires de 132.000 euros qui sont compensées, d'une part, par des recettes supplémentaires et, d'autre part, par une diminution des dépenses qui se chiffrent également à un montant total de 132.000 €, de sorte que le budget communal reste en équilibre.

Ce tableau est approuvé unanimement.

11 Délibération se rapportant au reclassement du domaine privé communal au domaine public communal de 3 parcelles situées à HOLTZ et à RAMBROUCH.

Il s'agit ici de deux parcelles dans la rue du Moulin à Holtz, adjacent à une maison privée, et dont la commune n'a pas d'usage, ainsi que d'un terrain à Schwiedelbrouch, également adjacent à une maison, dont le propriétaire veut acquérir la parcelle. Afin de rendre possible une vente, les terrains doivent d'abord être reclassés.

Tous les conseillers sont d'accord avec ce reclassement.

12 Délibération se rapportant à l'approbation d'avenants aux conventions tripartites SEA 2022.

À la suite d'une erreur dans les conventions originales de 2022, surtout en ce qui concerne les travaux des samedi et dimanche (RTT), le Ministère de

l'éducation nationale, de l'enfance et de la jeunesse vient de proposer des avenants auxdites conventions tripartites pour les structures d'accueil de la commune qui sont unanimement approuvés.

13 Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention se rapportant au fonctionnement du service pour jeunes « Réidener Jugendtreff » pour l'année 2022.

La convention entre le ministère de l'Éducation nationale et les communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Rambrouch, Redange, Préizerdaul, Useldange et Wahl concernant le service pour jeunes « Réidener Jugendtreff » pour 2022 est approuvé unanimement.

14 Délibération ayant pour objet l'approbation de la convention 2022 relative au club senior « Atertdall ».

La convention 2022 concernant le Club Senior « Atertdall », renouvelée d'année en année entre le ministère de la Famille, l'association « Doheem versuergt » et les communes de Beckerich, Ell, Grosbous, Préizerdaul, Rambrouch, Redange, Saeul, Useldange, Vichten et Wahl est approuvée unanimement.

15 Délibération portant approbation de la convention conclue avec CREOS pour l'alimentation en énergie électrique du terrain de football de RAMBROUCH.

Une convention entre la CREOS et la commune de Rambrouch fixe la quantité et le prix de l'électricité à fournir par la CREOS dans l'intérêt du terrain de Football de Rambrouch.

Cette convention est également adoptée à l'unanimité.

16 Délibération portant révision du règlement communal portant fixation des critères d'attribution et des montants des récompenses à accorder aux personnes et sociétés méritantes.

Sur proposition du groupe LSAP dans la séance du Conseil communal du 15 juillet 2022, le règlement communal portant fixation des critères d'attribution et des montants des récompenses à accorder aux personnes et sociétés méritantes devrait être modifié de façon à reconnaître comme élèves méritants également ceux qui ont acquis un diplôme de technicien (DT) diplôme professionnel (DAP et CCP) et ont passé leur brevet de maîtrise.

Lors des discussions, il s'est précisé qu'on voudrait apprécier le choix de ceux qui choisissent un métier artisanal – important pour l'économie et les entreprises – sans remettre en cause le brevet de maîtrise. La question s'est aussi posée de savoir s'il est possible d'assimiler un DT, DAP ou CCP dans l'appréciation avec un diplôme d'études secondaires sans oublier cependant les universitaires, comme le remarque la conseillère Myriam Picard (LSAP).

Après une discussion prolongée sur les questions de détail, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) propose d'organiser une réunion de travail à ce sujet qui est fixée au 20 octobre à 19.30. Ce point de l'ordre du jour n'est donc pas soumis au vote.

17 Délibération portant révision du règlement taxe concernant le prix de vente des cartes permettant de profiter du service « Nightrider ».

Comme le prix actuel de la « NightCard » pour des personnes jusqu'à l'âge de 26 ans se situe à 35 € et pour des personnes de plus de 26 ans à 65 €, le Collège échevinal propose de fixer le prix de la « NightCard » pour les personnes jusqu'à 26 ans à 25 € et pour ceux de plus de 26 ans à 50 €. Cela trouve l'accord de tous les conseillers.

18 Délibération portant fixation des taux de l'impôt foncier pour l'exercice 2023.

Le Collège échevinal propose de laisser le taux de l'impôt foncier A (exploitations agricoles) et le taux de l'impôt foncier B (personnes privées) inchangés à 400 %.

Ce taux est approuvé contre les voix des trois conseillers LSAP.

19 Délibération portant fixation du taux de l'impôt commercial pour l'exercice 2023.

Le taux de l'impôt commercial reste unanimement à 280 %.

20 Délibération relative à l'approbation de plusieurs règlements temporaires d'urgence.

Divers règlements temporaires d'urgence de la circulation sont unanimement approuvés a posteriori par le Conseil communal.

Il s'agit d'une interdiction de circuler dans la rue Principale de Hostert du 28 juillet au 30 septembre à partir de la maison 6 jusqu'à la rue de Lannen et d'une interdiction de circuler dans la rue Principale à Holtz entra la maison 33 et la jonction avec le CR312 à partir du 12 septembre jusqu'à la fin des travaux.

21 Délibération portant modification du règlement général de circulation.

Le règlement général de la circulation est modifié unanimement dans le sens que des feux de signalisation seront installés au passage pour piétons au 40, rue Principale à Folschette, près du centre culturel.

Le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) informe les conseillers qu'une installation mobile sera mise sur place en attendant la clôture des démarches administratives avant l'installation d'une signalisation fixe.

22 Délibération ayant pour objet l'attribution de subsides extraordinaires.

Sur demande du Sporting Club Ell, un subside extraordinaire de 250 € lui est alloué avec l'accord de tous les conseillers pour l'organisation de la 22^e Coupe de la Vallée de l'Attert.

23 Décompte : Levé topographique des réseaux d'eau potable et de la canalisation.

Le décompte pour le levé topographique des réseaux d'eau potable et de la canalisation se chiffre à 603.627,97€. Il est approuvé unanimement.

24 Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la conduite d'eau.

Est approuvé le décompte des dépenses pour le renouvellement de la conduite d'eau dans la rue des Champs à Holtz au montant de 27.313,65€.

25 Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la canalisation.

Le décompte reprenant les factures pour le renouvellement de la canalisation dans la rue des Champs à Holtz s'élèvent à 75.000,00€, approuvé unanimement.

26 Décompte : HOLTZ, rue des Champs : renouvellement de la couche roulante.

Le décompte pour le renouvellement de la couche roulante dans la rue des Champs à Holtz se chiffre à 70.444,26€.

Ces trois factures sont approuvées unanimement.

27 Délibération portant approbation de déclarations de recettes.

Un certain nombre de déclarations de recettes sont signées sans discussion par les conseillers.

28 Réponses aux questions posées au Collège des bourgmestre et échevins

Les conseillers LSAP Sascha Hengen, Myriam Picard et Patrick Schuller ont posé une série de questions écrites au Collège échevinal.

À la question du responsable du contrôle des bouches d'incendie, on leur communique que ce travail tombe sous la responsabilité des ouvriers communaux et sera inscrit dans leur programme de travail.

Des discussions plus animées ont tourné autour d'une convention accordant au FC Perlé le droit d'utilisation exclusif de deux garages utilisés auparavant par l'Amicale des Pompiers Perlé/Wolwelange. Cette convention est la suite d'une demande de l'FC pour que la commune lui attribue des locaux pour la période transitoire jusqu'à la réalisation de leur buvette, ce qui veut dire que ces locaux seront libérés dans un an. La suggestion à l'adresse de l'Amicale de s'arranger pour une utilisation mutuelle des garages n'a pas abouti à un résultat.

Les conseillers LSAP sont contrariés du fait cette convention a été signée et du fait que les responsables du FC ne sont pas prêts au dialogue.

Le bourgmestre propose de mettre à disposition de l'Amicale des locaux si elle en a besoin, mais le conseiller Patrick Schuller (LSAP) persiste qu'il n'y a pas d'alternative adéquate pour ces garages.

Après la rentrée scolaire, les conseillers LSAP s'informent sur le nombre d'enfants inscrits à la crèche (16), du nombre d'enfants de l'âge précoce informés par écrit (59) et du nombre d'inscriptions (23, tandis que 13 ne se sont pas manifestés du tout). Dans ce contexte, l'échevine Myriam Binck (CSV) signale la pénurie de personnel pour les crèches dans tout le pays, ceci face à un nombre croissant d'enfants.

Sur la question de marquer les emplacements de stationnement au parking derrière l'ancienne école à Arsdorf, le Collège échevinal répond qu'il veut examiner la situation et se rallie à l'idée d'installer une poubelle-recyclage de Valorlux à la gare d'autobus de Rambrouch.

Concernant le « passage mitoyen » entre la maison Neuberg et l'ancienne Maison Hoffmann, le bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) précise qu'il ne s'agit pas d'un passage mitoyen, mais d'une copropriété et qu'il n'y a pas encore de prononcé en justice.

Les conseillers LSAP demandent encore quand les portes de l'ancien bâtiment des pompiers dans la route d'Arlon à Perlé seront remplacées. Le

bourgmestre Antoine Rodesch (CSV) communique que le devis est déjà demandé et sera inscrit dans le projet de budget.

Le Collège échevinal est également d'accord avec la proposition de déplacement des poubelles au cimetière de Perlé mais précise, à la question du chantier à Koetschette en direction du Riesenhof, que ce n'est pas la commune mais la CREOS qui est responsable de ce chantier.

Finalement, les conseillers demandent la raison de la fermeture de la piscine jusqu'à nouvel ordre. Le bourgmestre communique qu'aucun maître-nageur n'est disponible pour cette période.

29 SÉANCE À HUIS CLOS : Désignation d'un(e) candidat(e) au poste vacant figurant sous le statut de l'employé communal à raison d'un mi-temps pour les besoins du service administratif.

Dans une séance à huis clos, les conseillers désignent un(e) candidat(e) au poste vacant pour les besoins du service administratif.

30 SÉANCE À HUIS CLOS : Démission d'une employée communale.

Toujours en huis clos, les conseillers discutent de la démission d'une employée communale.

31 SÉANCE À HUIS CLOS : Promotion d'un fonctionnaire communal.

Également en huis clos, le Conseil communal décide la promotion d'un fonctionnaire communal.